



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 SEPTEMBRE 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armino GOMES, Maire.

**Etaient présents** : Armino GOMES, Valérie DUVAL, Henri PREVOSTEAU, Philippe EXBRAYAT, Dejan GLISOVIC, Humberto CARVALHO, Grégoire MEYMERIE

**Absents excusés** : Alexandre BONILLA PEREZ, David FRATINI, France VAN DEN BURG, David FRATINI

**Quorum** : 6

**Procurations** : France VAN DEN BURG donne pouvoir à Philippe EXBRAYAT  
David FRATINI donne pouvoir à Henri PREVOSTEAU  
Alexandre BONILLA PEREZ donne pouvoir à Dejan GLISOVIC

**Date de la convocation : 27 août 2022**

Ordre du jour :

I.	Nomination du secrétaire de séance .....	2
II.	Tarifs du vide-greniers.....	2
III.	Convention d'appui aux communes.....	2
IV.	Convention d'adhésion PayFip .....	2
V.	Avenant de convention de télétransmission .....	3
VI.	Achat de décorations de Noël .....	3
VII.	Demande fonds de concours .....	3
VIII.	Devis monument aux morts.....	3
IX.	Devis réparation des cloches. ....	3
X.	Questions diverses.....	3



## I. Nomination du secrétaire de séance

Mr Henri PRÉVOSTEAU a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

## II. Tarifs du vide-greniers

Le vide-greniers du 11 septembre approche et le conseil doit délibérer afin de fixer les tarifs de vente. Le tarif de vente d'emplacements est de 2€ l'emplacement de 2 mètres linéaires.

Les tarifs buvette suivants sont proposés :

- Bière Heineken : 2€
- Lipton Ice Tea : 1,50€
- Oasis Tropical : 1,50€
- Cristalline 50cl : 1€
- Perrier : 1,50€
- Café : 0,50€
- Barquette de frites : 2€
- Sandwich 2 saucisses : 3€

**Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité la proposition tarifaire.**

## III. Convention d'appui aux communes.

Chartres Métropole propose une convention d'appui aux communes sur 4 thèmes :

- Option 1 : appui juridique
- Option 2 : appui ingénierie
- Option 3 : appui secrétariat de mairie
- Option 4 : appui mise à disposition de matériel

La commune n'est pas engagée financièrement vis-à-vis de cette convention, et pourra utiliser les services proposés qu'ils soient payants ou non.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité la convention d'appui aux communes.**

## IV. Convention d'adhésion PayFip

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) propose d'adhérer à une convention pour un système de paiement appelé PayFip qui permet aux usagers un paiement en ligne des prestations communales telles que la location de salle.

**Après en avoir délibéré le conseil vote à la majorité la convention.**



## V. Avenant de convention de télétransmission

La préfecture pour solution de télétransmission des actes d'urbanisme via Fast Actes, logiciel utilisé pour la télétransmission des actes en préfecture.

**Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité la convention.**

## VI. Achat de décorations de Noël

Dans le projet de décoration de Noël pour la commune, il est proposé l'achat de 5 décorations pour candélabres au tarif de 1091 € HT.

**Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité l'achat de décorations de Noël.**

## VII. Demande fonds de concours

Une demande de fonds de concours pour les guirlandes à hauteur de 50% sera faite auprès de Chartres Métropole soit 545 €

**Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité la demande de fonds de concours.**

## VIII. Devis monument aux morts

Un projet de rénovation de la place autour du monument aux morts est en cours.

Un devis de la société Le Clainche est proposé au conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil ajourne le projet faute de devis**

**D'autres devis vont être réalisés sous peu par des artisans locaux**

Un prochain conseil se tiendra le vendredi 23 septembre afin de présenter d'autres devis.

## IX. Devis réparation des cloches.

Les cloches de l'église ont besoin de réparation, un devis de la société Mamias d'un montant de 3429€ HT est proposé au conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil vote à la majorité le devis de réparation.**

## X. Questions diverses.

Le maire informe qu'une messe se tiendra à l'église le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 18h30.

Mr Dejan GLISOVIC informe qu'un souci sur les conteneurs de tri sélectif est apparu dernièrement à la suite des nouvelles règles de tri. En effet le conteneur se remplit plus rapidement et un ramassage tous les quinze jours est juste.

Le maire répond qu'un dialogue a déjà été fait avec la direction des déchets de Chartres Métropole qui a répondu qu'aucun passage de collecte supplémentaire ne sera mis en place mais qu'il était possible de commander un conteneur plus volumineux et ce sans surcoût de facturation.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45**